

Périgueux, le 20 juin 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE ROUGE CANICULE EN DORDOGNE À COMPTER DU DIMANCHE 21 JUIN À 12H00

La préfète de la Dordogne prend plusieurs mesures exceptionnelles de protection de la population

Météo-France a placé le département de la Dordogne en vigilance rouge canicule à compter du dimanche 21 juin 2026 à 12h00.

Cet épisode caniculaire exceptionnel se caractérise par des températures très élevées en journée, pouvant dépasser localement les 40°C, ainsi que par des températures nocturnes durablement élevées, ne permettant pas à l'organisme de récupérer normalement.

Face à cette situation, et afin de protéger la population, Marie Aubert, préfète de la Dordogne, a décidé de prendre immédiatement plusieurs mesures exceptionnelles applicables sur l'ensemble du département.

Interdiction de la vente et de la consommation d'alcool sur la voie publique

Compte tenu de la concomitance de cet épisode caniculaire avec les festivités de la Fête de la musique, la préfète a pris un arrêté interdisant temporairement la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique dimanche à compter de midi.

Cette mesure vise à prévenir les comportements à risque et les malaises liés à la combinaison de fortes chaleurs et de la consommation d'alcool, particulièrement dangereuse dans un contexte de canicule, et ce afin de préserver la capacité du système de santé. La consommation d'alcool alors que la température extérieure est très élevée multiplie en effet dangereusement les risques de malaise et de déshydratation massive.

Interdiction des manifestations sportives en extérieur

La préfète a également pris un arrêté interdisant les manifestations sportives se déroulant en extérieur dès dimanche matin. L'arrêté concerne également les manifestations sportives organisées dans des lieux non climatisés.

Les activités physiques intenses exposent les participants à des risques majeurs de déshydratation, d'épuisement thermique ou de coup de chaleur pouvant entraîner des conséquences graves pour la santé.

Adaptation exceptionnelle des horaires de chantier

Afin de permettre aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics de poursuivre leur activité dans des conditions compatibles avec la protection de la santé des travailleurs, un arrêté préfectoral autorise temporairement l'adaptation des horaires de chantier.

Les entreprises concernées pourront ainsi débuter leurs activités plus tôt le matin dès 6H00 afin d'éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Les consignes de prudence à respecter

La préfète appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et rappelle les recommandations sanitaires essentielles :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- éviter les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes de la journée ;
- maintenir son logement au frais en fermant volets et fenêtres durant la journée ;
- privilégier l'aération nocturne lorsque les températures le permettent ;
- se rafraîchir régulièrement le corps, notamment le visage et la nuque ;
- porter des vêtements légers, amples et de couleur claire ;
- éviter toute consommation d'alcool ;
- prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou vulnérables ;
- ne jamais laisser un enfant ou une personne fragile dans un véhicule, même pour quelques minutes.

Protéger les personnes les plus exposées

La vigilance rouge canicule concerne l'ensemble de la population. Toutefois, certains publics présentent des risques accrus face aux fortes chaleurs : les personnes âgées, les femmes enceintes, les nourrissons et jeunes enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes souffrant de maladies chroniques, les travailleurs exposés à la chaleur ainsi que les personnes sans domicile.

La préfète appelle chacun à adopter une attitude de vigilance et de solidarité. Un simple appel téléphonique, une visite ou quelques minutes d'attention auprès d'un voisin, d'un proche ou d'une personne isolée peuvent permettre d'éviter des situations dramatiques.

Les personnes sans abri ou en situation de grande précarité doivent faire l'objet d'une attention particulière. En cas de besoin ou de situation préoccupante, le **115** peut être contacté à tout moment.

D'ores et déjà des maraudes supplémentaires ont été mises en place sur Bergerac et Périgueux, et les centres d'accueil de jour ont vu leurs horaires d'ouverture élargis.

Les services de l'État demeurent pleinement mobilisés aux côtés des collectivités, des services de secours et de l'ensemble des acteurs concernés afin d'assurer la sécurité de la population durant cet épisode exceptionnel.

Les habitants sont invités à suivre l'évolution de la situation sur les canaux officiels de Météo-France et de la préfecture de la Dordogne.